



Municipalité de Sainte-Christine-D'Auvergne
Province de Québec
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT # 303-26 TAUX DE TAXATION ET DE COMPENSATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne,

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté lors de sa séance ordinaire tenue le 9 février 2026 un règlement portant le numéro 303-26 abrogeant le règlement numéro 295-25 et fixant les taux de taxation et de compensations pour l'exercice financier 2026 ;

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi ;

QUE ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité situé au 80, rue Principale Sainte-Christine-d'Auvergne ainsi que sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : www.sca.quebec. Toute personne intéressée peut en obtenir une copie en nous contactant au 418-329-3304 au poste 107, aux heures régulières de bureau.

Donné à Sainte-Christine-d'Auvergne, ce 10 février 2026.

Stéphane Genois
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 20 février 2025 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 20 février 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

Mélanie Bourgeois
Adjointe à la direction et assistante-greffière